

La guerre aux corps intermédiaires

Par **Alain CAMBIER**

Docteur en philosophie, professeur en classes préparatoires,
Faidherbe - Lille

L'épisode du 22 janvier dernier, où le chef de l'État s'est livré à une charge contre les chercheurs¹, ne peut être interprété, malgré sa gravité, comme une simple remise en cause de l'Université française. Elle participe également d'une stratégie plus large qui vise la réputation des corps intermédiaires. Les exemples de désinvolture se sont multipliés à propos de l'école, de la justice, de l'hôpital, de comités d'éthique, etc. Xavier Darcos a regretté lui-même le « divorce avec les sachants ». Mais, si cette méthode politique provoque des crispations, elle peut séduire aussi, de manière démagogique, ceux qui y voient une revanche contre toute autorité intellectuelle ou compétence spécifique reconnue.

La place accordée aux corps intermédiaires est toujours une pierre de touche pour juger le fonctionnement d'un État. Elle est considérée comme un facteur d'opacité lorsqu'est entretenu le mythe d'une expression immédiate et transparente de la volonté du peuple ; mais elle est indispensable dans une république tempérée pour faire contrepoids tant aux empressements des gouvernants qu'aux réactions émotionnelles des gouvernés. De la monarchie absolue à Napoléon III, l'histoire de France témoigne de ce désir récurrent de faire taire la voix des corps intermédiaires.

L'abaissement des corps intermédiaires par l'absolutisme royal

La remise en question de leur rôle a caractérisé l'établissement de la monarchie absolue au XVII^{ème} siècle. Max Weber a vu dans l'obsession de centralisation du pouvoir de l'État moderne l'un des traits caractéristiques de son édification : « Partout le développement de l'État moderne a pour point de départ la volonté du prince d'exproprier les puissances 'privées' indépendantes qui, à côté de lui, détiennent un pouvoir administratif, c'est-à-dire tous ceux qui sont propriétaires de moyens de gestion, de moyens militaires, de moyens financiers et de toutes sortes de biens susceptibles

d'être utilisés politiquement »². L'abaissement des corps intermédiaires – ce que l'on appelait auparavant les « *estats* », au sens de groupes sociaux disposant d'une position de pouvoir, comme la noblesse, le clergé ou le Tiers État – participa de ce mouvement de concentration monopolistique de la puissance politique qui culmina dans la notion de souveraineté absolue. Mais, parce qu'il y voyait poindre le risque de despotisme, Montesquieu se fit le chantre, au XVIII^{ème} siècle, non seulement de la séparation des pouvoirs, mais également de la réhabilitation du pouvoir des corps intermédiaires. Car le droit ne peut suffire à maintenir dans ses rets la logique de puissance du politique, encore faut-il que des autorités autonomes et reconnues fassent pièce au souverain : elles constituent « des canaux moyens par où coule la puissance ; car, s'il n'y a dans l'État que la volonté momentanée et capricieuse d'un seul, rien ne peut être fixe, et par conséquent aucune loi fondamentale »³. De petits esprits ont cru que Montesquieu ne cherchait qu'à restaurer les privilèges de la noblesse, alors qu'il jetait les bases d'une politique moderne de la « modération » dont, à son époque, les Anglais furent les initiateurs, après leur glorieuse révolution accomplie un siècle avant les Français. En réalité, il voulait également montrer que l'État moderne possédait des racines bien antérieures à la monarchie absolue et celle-ci n'en fut peut-être que le dévoiement.

Média-corps ou méta-corps ?

Comme nous l'avons souligné ailleurs⁴, Montesquieu fut le théoricien original des média-corps, par opposition au culte rendu par la monarchie absolue au méta-corps ou sur-corps royal. Car, selon une tradition remontant à la fin du Moyen-Âge⁵, le roi disposerait de deux corps : un corps physique naturel soumis aux vicissitudes de l'existence et un corps surnaturel et symbolique, censé incarner le corps politique du royaume. Ce deuxième corps ou méta-corps correspondrait à la sécularisation de la notion de *corpus mysticum* héritée de la religion. En se réappropriant cette notion, la monarchie absolue prétendait que l'unité politique d'un peuple ne pouvait être accomplie qu'à travers la personne du sou-

¹ « Plus de chercheurs statutaires, moins de publications et pardon, je ne veux pas être désagréable, à budget comparable, un chercheur français publie de 30 à 50 % en moins qu'un chercheur britannique dans certains secteurs. Évidemment, si l'on ne veut pas voir cela, je vous remercie d'être venu, il y a de la lumière, c'est chauffé... », Discours de M. le Président de la République, Palais de l'Élysée, 22 janvier 2009.

² Max Weber, *Le Savant et le politique*.

³ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, II, 4.

⁴ Cf. *Qu'est-ce que l'État ?*, éd. Vrin, coll. Chemins philosophiques.

⁵ Cf. Ernst Kantorowicz, *Les Deux corps du roi*, éd. Gallimard.

verain. Dans la monarchie absolue, celui-ci n'était même plus considéré comme la simple tête d'un corps constitué par les autres « organes » du royaume⁶, mais comme accomplissant, dans sa personne même, grâce à son méta-corps, le passage de la multitude dispersée à l'unité d'un peuple constitué enfin en corps politique. Cette thèse avait été théorisée par Hobbes, dans le *Léviathan* : elle consistait à faire croire qu'un peuple ne serait un peuple qu'à travers les actes de la personne du souverain, sans quoi il serait condamné à demeurer une foule atomisée. Or, à cette conception justifiant l'absolutisme, Montesquieu a opposé sa théorie des média-corps afin de déconstruire la mystique de la représentation politique incarnée dans la personne du roi : « Pour former un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir ; donner, pour ainsi dire, un lest à l'une, pour la mettre en état de résister à une autre »⁷. La sagesse politique est donc de disposer les choses pour qu'un pouvoir établi ne puisse jamais se retrouver sans freins et prétendre, à lui seul, « incorporer » le peuple. Car la souveraineté absolue se paye toujours en servitudes consenties ou imposées. Ainsi, les corps intermédiaires entrent non seulement dans une stratégie de l'équilibre des puissances pour garantir la liberté, mais ils représentent également les autorités incontournables à respecter dans l'exercice du pouvoir politique pour permettre aux citoyens d'être éclairés à partir de plusieurs sources.

La nécessaire médiation entre gouvernants et gouvernés

Cette théorie de la médiation en politique fonde plus globalement le rôle du Tiers dans l'État. Car qu'est-ce qui caractérise au fond la politique si ce n'est cette séparation principielle entre gouvernants et gouvernés ? Cette division est à la fois nécessaire pour éviter toute désagrégation des relations humaines dans une collectivité, pour garantir la cohésion sociale, mais toujours risquée car porteuse de dérives autoritaires. Dès lors, les corps intermédiaires permettent de juguler ce risque qui hante le commandement politique et de tempérer la scission fondamentale au nom de laquelle il subordonne. L'action de tout pouvoir politique requiert d'être contrebalancée par des dispositifs, des groupes,

des organisations ou des associations reconnues qui représentent la société dans sa complexité et contribuent à lui permettre de se réfléchir : tel est le prix de la légitimité. Il peut s'agir aussi bien d'organisations socio-économiques et syndicales que de partis politiques ou de mouvements associatifs, des autorités religieuses et philosophiques, ou même du « quatrième pouvoir » que représente la presse lorsqu'elle possède une réelle indépendance. Ils témoignent de la diversité présente au cœur même de l'unité politique. Pour garantir un dialogue avec les citoyens, le pouvoir ne peut rester sourd aux avis des tiers. Ils permettent de structurer l'opinion publique nécessairement labile, en renforçant sa puissance de jugement.

Les risques de la politique du tiers exclu

Sans l'existence de corps intermédiaires, le face à face du pouvoir avec les gouvernés ne peut que conduire à l'impasse, voire à la violence. Certes, au stade vespéral de la V^{ème} République, le pouvoir présidentiel a perdu toute prétention à représenter un méta-corps symbolique : se contentant de la mise en scène médiatique du corps trivial, il confond peuple et population, en flattant les préjugés pour mieux manipuler les affects, en misant sur les peurs fantasmées plutôt que sur les vertus citoyennes. Il ne s'agit même plus d'en appeler au symbolique commun, mais de cibler l'imaginaire des personnes privées. Par calcul, il peut également susciter l'affrontement avec une partie de la population, en dressant les ressentiments d'une catégorie sociale contre une autre, selon la logique du bouc émissaire. Suggérer que la figure de l'adversaire puisse être remplacée par celle d'un ennemi intérieur reviendrait à mettre fin à l'idée même de république. La logique d'exclusion l'emporterait sur celle d'inclusion qui doit caractériser l'État. C'est pourquoi le rôle des corps intermédiaires permet d'éviter un tel face à face où chacun perdrait son statut. Constituant autant de puissances arbitrales, ils garantissent le ressourcement du débat public. Présenter les corps intermédiaires eux-mêmes comme des canaux superflus favorise, au contraire, le risque d'arbitraire. Si l'État républicain repose nécessairement sur la reconnaissance de tiers indépendants, toute politique du tiers exclu ne peut que faire régresser la démocratie en démagogie. ■

⁶ Comme dans la monarchie médiévale.

⁷ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, V, 14.